

FODER, une organisation écologiste à but non lucratif, œuvre pour une gestion durable des ressources naturelles. Toutefois, elle fait face à des difficultés financières récurrentes dues à la dépendance vis-à-vis des financements externes, souvent soumis à des aléas et à des priorités changeantes des bailleurs. Cette situation limite la capacité de l'organisation à planifier ses actions sur le long terme et menace sa pérennité. Afin de garantir sa stabilité financière et sa viabilité à long terme, il est crucial pour FODER de constituer des réserves de fonds propres, permettant ainsi d'assurer la continuité de ses projets et le financement de ses activités sans dépendre uniquement des financements externes.

La présente politique a pour objectifs de :

- Consolider et sécuriser la trésorerie de FODER ;
- Contribuer à l'autonomie financière et à la viabilité à long terme de l'organisation ;
- Assurer la stabilité et la pérennité des emplois au sein de l'organisation.

Afin de constituer, consolider et augmenter ses réserves de fonds propres, FODER mettra en œuvre plusieurs sources de financement diversifiées :

- a) **Les consultations ou prestations de service** : Une partie des produits générés par les consultations ou prestations réalisées par l'organisation ou son personnel sera reversée dans les caisses de FODER. La répartition des fonds est définie comme suit :

Types de Consultation	% Sans intervention d'un membre du CA	% Avec intervention d'un membre du CA
Contrat de consultation entre FODER et un tiers	Initiée : 10% / Réalisée : 40% / Initiée et réalisée : 50%	Initiée : 10% / Réalisée : 50% / Initiée et réalisée : 60%
Consultation spontanée obtenue sans efforts particuliers	40%	40%
Consultation privée grâce à la position, fonction ou action à FODER (n'affectant pas la disponibilité)	20%	10%
Consultation obtenue grâce à la position, fonction ou action à FODER (affectant la disponibilité)	40%	30%
Consultation obtenue sans l'intervention de FODER (affectant la disponibilité)	30%	20%

Note : Chaque membre du personnel est tenu de déclarer tout contrat de consultation avant ou pendant son intégration à FODER.

- b) Valorisation des investissements matériels :** Les biens acquis avec les fonds propres ou par des dons seront valorisés par la location ou la vente d'équipements et matériels, tels que des véhicules, des installations techniques, ou des matériels informatiques.
- c) Vente de produits :** FODER pourra générer des revenus à travers la vente de produits créés par l'organisation, tels que des gadgets, des accessoires, des logiciels, ou des œuvres spéciales.
- d) Générosité du public :** FODER pourra collecter des fonds grâce à des donations individuelles ou collectives, des événements de levée de fonds, etc.
- e) Contributions des bailleurs privés et des entreprises :** Des contributions seront sollicitées dans le respect de l'indépendance idéologique de l'organisation et sans conflit d'intérêt.
- f) Frais de Gestion et d'administration des projets :** Les frais administratifs ou de gestion relatifs aux projets et consultations pourront être réinvestis dans les fonds propres de l'organisation.
- g) Cotisations et contributions des membres :** Les cotisations annuelles des membres de l'association participeront à la constitution des fonds propres.

La présente politique entre en vigueur dès sa signature par le Président de FODER. Le Coordonnateur général et la personne en charge de la gestion administrative et financière s'assureront de son application.

Le(la) responsable administrative et financier(e) propose les révisions nécessaires au Coordonnateur général pour validation par le Président, afin de garantir la pertinence et l'efficacité de la politique.

La politique sera réexaminée tous les deux (2) ans par le Conseil d'administration pour s'assurer de son adéquation avec les objectifs stratégiques de l'organisation.

Fait à Yaoundé, le 16 décembre 2020

Le Président,



NGONZO Rodrigue